

LA CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Elle doit être présentée au conducteur
à chaque montée dans le bus.

La carte de transports est rigoureusement personnelle et doit impérativement comporter une photographie récente.

En cas de perte ou de vol, vous devez avertir le service des transports de la Communauté de communes Millau Grands Causses qui vous fera une autre carte obligatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire, au coût de 15 euros (à la charge de la famille).

Sans carte de transports, je dois avoir un ticket à 3 € (ou 20 € le carnet de 10 tickets) préalablement acheté auprès de l'entreprise de transports.

PARENTS

Vous êtes responsables de votre enfant du départ du domicile jusqu'au point d'arrêt.

PROTÉGER

Apprenez à votre enfant à respecter les règles dans l'autocar et à être **très prudent** aux points d'arrêt : c'est là que les accidents les plus graves sont les plus fréquents.

Rappelez-lui que **le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.**

ACCOMPAGNER

Si votre enfant fréquente une classe maternelle, vous devez **obligatoirement** l'accompagner jusqu'à la porte du véhicule, et l'attendre à son retour.

ATTENDRE

Veillez à attendre votre enfant du bon côté de la chaussée. Votre enfant **ne doit pas avoir à traverser.**

Ne pas jeter sur la voie publique.



CHARTRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Conseils pratiques et règles de sécurité pour des transports en toute sérénité



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES

1 place du Beffroi - 12100 MILLAU

05 65 61 40 20

transports@transports-millaugrandscausses.fr
transports-millaugrandscausses.fr
cc-millaugrandscausses.fr



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

MOBILITÉS

RÈGLES À RESPECTER POUR VOTRE SECURITÉ

-1- À L'ARRÊT

Je suis présent 5 minutes avant l'heure normale d'arrivée de l'autocar.

J'attends du bon côté de la chaussée, en m'éloignant du bord de la route.

Je monte en file indienne sans bousculade.

Je ne joue pas sur l'espace prévu pour l'arrêt de l'autocar.

-2- LA CEINTURE

JE DOIS METTRE
MA CEINTURE
DE SÉCURITÉ DURANT
TOUT LE TRAJET.

Dès que je m'assieds dans le véhicule, j'attache ma ceinture de sécurité.

Je détache ma ceinture et quitte ma place seulement lorsque l'autocar est arrivé à destination et arrêté.

-3- LA TRAVERSÉE

Je descends au point d'arrêt qui m'est affecté, sans bousculade et je m'éloigne de l'autocar.

Pour traverser, j'attends que l'autocar soit parti et se soit suffisamment éloigné pour une meilleure visibilité.

Je regarde dans les deux sens avant de traverser sans courir.

RÈGLES DE BONNE CONDUITE



CE QUE JE DOIS FAIRE

Je monte en disant "bonjour" au conducteur.

Je présente ma carte à chaque montée.

J'attache ma ceinture de sécurité.

Je reste assis à ma place pendant le voyage.

Je respecte le conducteur et je prends en compte les consignes qu'il me donne.

Je respecte le matériel et l'équipement de l'autocar ainsi que les autres passagers.

Si j'abîme quelque chose, mes parents devront payer les réparations.



CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE

Je ne me déplace pas dans le véhicule pendant le trajet.

Je ne crie pas afin de ne pas déranger le conducteur et les autres passagers.

Je ne jette rien dans le véhicule.

Je ne fume pas.

Je ne joue pas avec un briquet, des allumettes, des produits inflammables.

Je n'introduis et ne consomme pas dans l'autocar de produits illicites (boissons alcoolisées...).

Je ne touche pas les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture de portes ainsi que les issues de secours, avant l'arrêt du véhicule.



LES INDISCIPLINES

peuvent être sanctionnées, conformément au règlement des transports scolaires de la Communauté de communes (avertissement, retrait de la carte, exclusion...).



MON PORTABLE DANS LE BUS

JE PEUX

Jouer.
Envoyer des SMS.
Ecouter de la musique avec des écouteurs.

JE NE PEUX PAS

Prendre une photo, de vidéos, ni enregistrer.